

Instruction du 15 Fevrier 1720 pour les lieutenans-Colonel qui seront chargez de former Douze Bataillons, des Soldats de Milice restez dans les Garnisons des Places, de concert avec les Commissaires des Guerre qui en ont la Police

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Instruction du 15 Fevrier 1720 pour les lieutenans-Colonel qui seront chargez de former Douze Bataillons, des Soldats de Milice restez dans les Garnisons des Places, de concert avec les Commissaires des Guerre qui en ont la Police

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1720]